



Dégât des eaux suite pose nouveau ballon d'eau chaude

Par **Samsouma**, le **26/08/2013** à **00:07**

Bonsoir,

Je viens de remplacer un ancien ballon d'eau chaude qui fuyait par un nouveau. La pose du nouveau a été faite par mon frère ancien plombier.

Quelques heures après la pose y a eu inondation. La fuite venait du réducteur de pression (il avait gardé l'ancien). Je voulais savoir dans ce cas la vu que mon mobilier a pris un coup, même si la fuite a duré que quelques heures moins de 4h. Est-ce que l'assurance va prendre en charge ce dégât des eaux vu que la pose n'a pas été faite par un professionnel ??? Et si y a des infiltrations chez mon voisin est-ce que ça sera également à ma charge ou l'assurance prends cela à sa charge. Merci d'avance pour toute information

Par **chaber**, le **26/08/2013** à **07:15**

Bonjour

Selon l'importance de vos dommages, votre assureur peut missionner un expert pour rechercher les causes et circonstances, et évaluer vos dommages.

L'assureur aura toute latitude pour se retourner contre votre frère, responsable de la pose

Par **Samsouma**, le **26/08/2013** à **08:59**

Merci